



ORANGE, le 28 Février 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES –**

CHEMIN DE BEAUCHENE -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de pose d'un groupe électrogène, **Chemin de BEAUCHENE**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier.

Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 14 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 semaine (3 jours d'intervention), sous l'entière responsabilité de la Société ENEDIS de CARPENTRAS.